

Annexe II

CONTRE-INDICATIONS MEDICALES AU DON DU SANG

Cette liste n'est pas exhaustive et ne constitue qu'un exemple susceptible d'être étendu.

I. CONTRE-INDICATIONS DEFINITIVES

1. Maladies cardio-vasculaires avec désordres circulatoires
2. Maladies du système nerveux central
3. Maladies gastro-intestinales chroniques exposant à une anémie
4. Désordres héréditaires majeurs de l'hémoglobine

5. Maladies infectieuses :

- * SIDA
- * Hépatites (sauf confirmation biologique de guérison)
- * Syphilis
- * Paludisme
- * Lèpre
- * Kala-Azar
- * Granulome inguinal
- * Lymphogranulome vénérien
- * Fièvre Q
- * Maladie de Chagas
- * Maladie de Creutzfeldt-Jacob

6. Maladies métaboliques :

En général, tout traitement de substitution pouvant affecter le receveur de sang doit être une contre-indication permanente au don.

7. Néphropathies chroniques
8. Maladies auto-immunes
9. Maladies néoplasiques

